



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 19/05/2021

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin de l'Aume-Couture,

Conformément aux mesures décidées par le Préfet des Deux-Sèvres, pour le bassin du Mignon,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 19 mai 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Charente aval Bruant	Levée de l'alerte de printemps
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte de printemps interdiction de prélèvements à des fins d'irrigation 3 jours sur 7, lundi, mercredi et vendredi de 8h le jour même à 8h le lendemain levée des mesures préventives de niveau coupure
EPMP	Mignon Courance	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) Levée de l'alerte renforcée

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h00 à 19h00 - le jeudi de 08h00 à 19h00 - le vendredi de 08h00 à 19h00 - le samedi de 08h00 au dimanche à 19h00 - le lundi de 08h00 à 19h00. - le mardi de 08h00 à 19h00	mercredi 12 mai 2021
	Gères Devise		mercredi 05 mai 2021
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 26 avril 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 19 mai 2021

